



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 13 juin 2020

N° 2209

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Alliance inclusive formée par la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie trouve un accord de principe avec AstraZeneca pour l'achat de vaccins

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, l'accès à un vaccin sera une étape essentielle pour garantir la protection de nos concitoyens contre un retour de la pandémie. La France s'est alliée à l'Allemagne, à l'Italie et aux Pays-Bas au sein de l'Alliance inclusive pour un vaccin, afin de joindre nos forces dans le cadre des discussions avec les laboratoires pharmaceutiques en vue de garantir l'approvisionnement de la population européenne dans son ensemble et soutenir les projets de vaccin en développement, dans une optique d'accès global au vaccin. Cette initiative vient ainsi compléter celles prises par la France dans un cadre multilatéral, à l'OMS et au travers de l'accélérateur pour l'accès aux outils de lutte contre le Covid-19 (ACT-A).

Aujourd'hui, le ministre des Solidarités et de la Santé, **Olivier Véran**, et la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, **Agnès Pannier-Runacher**, annoncent la signature d'un premier accord de l'Alliance pour l'achat de vaccins contre le SARS-CoV-2. L'accord de principe (Memorandum of understanding) trouvé avec le laboratoire AstraZeneca prévoit que ce dernier, si son projet aboutit, fournira à l'Alliance jusqu'à 400 millions de doses de vaccin à prix coûtant. Si les essais cliniques en cours confirment l'efficacité et la sécurité d'utilisation du candidat-vaccin, ces volumes permettront de vacciner les populations à risque au sein de l'ensemble de l'Union européenne, avec de premières livraisons prévues avant la fin de l'année 2020.

Les accords passés par les pays de l'Alliance sont destinés à servir tous les pays membres de l'Union européenne et d'autres pays partenaires qui souhaiteront rejoindre l'initiative. Les négociations ont été menées en coordination étroite avec la Commission Européenne, et se poursuivront avec d'autres laboratoires pharmaceutiques afin de maximiser les chances de disposer rapidement d'un vaccin en quantité suffisante et au meilleur coût.

Ce contrat, sur lequel la société AstraZeneca s'est engagée à ne réaliser aucun bénéfice, s'inscrit dans le cadre des efforts menés par la France et l'Union Européenne pour faire du vaccin contre la Covid-19 un bien public mondial, accessible au plus grand nombre. AstraZeneca s'est par ailleurs engagé à fournir plus de 2 milliards de doses à prix coûtant dans le monde entier.

Olivier Véran, ministre des Solidarité et de la Santé, a déclaré: « *Cet accord nous permet de sécuriser un accès à un candidat-vaccin comme première assurance dans un contexte de forte concurrence internationale. Il nous faudra poursuivre ces négociations avec nos partenaires pour réduire le risque de dépendance à un seul projet, en sécurisant l'accès à d'autres candidats vaccins, et suivre attentivement les progrès scientifique des travaux* ».

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a déclaré : « *Dans le cadre de cet accord de principe, AstraZeneca s'est engagé à mettre en place une chaîne d'approvisionnement du vaccin localisée en Europe. Si ce vaccin est validé scientifiquement, cela permettra d'en garantir l'accès à nos concitoyens, avec plusieurs dizaines de millions de doses devant être livrées avant la fin de l'année 2020. Nous poursuivrons les discussions avec d'autres laboratoires pour augmenter les chances de disposer rapidement d'un vaccin efficace pour la France et l'Europe.* »